

## Questionnaire complémentaire concernant l'état de santé

### Données administratives :

Nom : Prénom :  
Date de naissance : Nationalité : Permis séjour/établi. :  
Adresse : NPA, localité :  
Profession : Date d'engagement :  
Employeur :

### Questions – Réponses :

- Avez-vous déjà travaillé dans la branche du bâtiment à Genève ?  non  oui depuis le :  
Nom du dernier employeur à Genève :
- Recevez-vous ou avez-vous reçu une indemnité journalière ou une rente d'un autre assureur ?  non  oui  
Nom de l'assureur social ou privé :
- Avez-vous déjà épuisé votre droit à une assurance d'une indemnité journalière ?  non  oui
- Médecin(s) consulté(s) :
- Avez-vous souffert d'affection ayant provoqué plus de 20 jours d'incapacité de travail durant ces deux dernières années ?  non  oui  
Si oui, veuillez prendre attentivement connaissance de l'Information importante ci-dessous.
- Avez-vous fait l'objet d'une information ou d'une décision relative à des contre-indications médicales à réaliser certaines activités professionnelles propres au travail pour lequel vous êtes engagé ?  non  oui
- Nom de l'assureur pour les frais médicaux et pharmaceutiques : depuis le :

**Le soussigné déclare expressément relever du secret professionnel les médecins et les autorise à fournir à la CMBB tout renseignement demandé, nécessaire à l'examen du droit aux prestations.**

Date :

Signature du salarié :

### Information importante :

Les incapacités de travail dues à la réapparition d'affections graves pour lesquelles l'assuré a déjà été en traitement avant l'admission dans l'assurance, sont indemnisées sur la base du barème ci-après :

Réapparition de l'affection pendant la durée ininterrompue des rapports de travail	Durée maximum des prestations pour une ou plusieurs incapacités de travail
Jusqu'à 6 mois	28 jours
Jusqu'à 9 mois	35 jours
Jusqu'à 12 mois	60 jours
Jusqu'à 5 ans	120 jours

**Ce formulaire doit être complété de manière indépendante par votre employé et adressé à la CCB, rue de Malatrex 14, 1201 Genève dans les 10 jours au plus tard.**